

// Service Presse

Tél. 02 40 41 67 06

presse@nantesmetropole.fr

CONFÉRENCE DE PRESSE : SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

Nantes Métropole, la Ville de Nantes et l'ensemble des communes de la Métropole accélèrent leur transition énergétique avec un nouveau plan de sobriété

SOMMAIRE

Communiqué de synthèse

p. 2 à 4

Un pacte de sobriété intercommunal

p. 5

Les 23 mesures du plan de sobriété de Nantes Métropole

p. 6 à 10

Communiqué de synthèse

Nantes, le 24 novembre 2022

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Nantes Métropole, la Ville de Nantes et l'ensemble des communes de la Métropole dévoilent un nouveau plan de sobriété

À la sortie de cet été 2022, chacun a pu mesurer l'accélération des conséquences concrètes du dérèglement climatique sur l'environnement, la santé ou les activités économiques. La crise énergétique que nous vivons depuis plusieurs mois s'est en parallèle amplifiée avec des risques pour l'accès à l'énergie pour toutes et tous. Avec la mise en œuvre d'un plan de sobriété coordonné entre toutes les communes actrices de la métropole, la collectivité accélère sa transition en réduisant ses consommations énergétiques à court terme pour la période hivernale et consolide ses actions déjà entamées pour lutter contre le changement climatique. Ce plan de sobriété va également permettre de lutter contre la précarité énergétique en venant soutenir les habitants face à la hausse du prix de l'énergie dans le cadre des compétences du bloc communal.

« Le plan de sobriété élaboré à l'échelle intercommunale se donne trois objectifs complémentaires, qui portent à la fois sur le temps court et le temps long : nous voulons limiter les risques de coupure cet hiver mais aussi limiter les impacts financiers, au bénéfice des collectivités et surtout des habitants. Et nous accélérons nos actions de sobriété énergétique de long terme en poursuivant, ou en accélérant, les efforts d'efficacité énergétique et de soutien aux énergies renouvelables locales qui étaient déjà programmés dans notre plan Climat. Les 23 mesures que contient ce plan de sobriété mettent en lumière le travail collectif, coopératif, le partenariat fructueux qui associe les élus et les services des communes et de la Métropole. Nous sommes la première métropole de France à organiser cette mobilisation à un tel niveau, alors même que chacune de ces communes prend des engagements sur son territoire »

Johanna Rolland, maire de Nantes, présidente de Nantes Métropole

« Exacerbée par une spirale de spéculation qui a mené les tarifs d'achat d'énergie à des niveaux irrationnels, la crise énergétique de notre pays est d'abord provoquée par la dépendance aux énergies fossiles. C'est pour cela que le plan de sobriété national du gouvernement ne peut se limiter à appeler à une baisse conjoncturelle et limitée de la consommation électrique. L'objectif qu'il a fixé de baisser les consommations d'énergie de 10 % en deux ans est un premier horizon opérationnel. Mais il est essentiel de rappeler que les objectifs de réduction de la consommation d'énergie et de neutralité carbone doivent rester le cap à long terme de nos actions. »

Tristan Riom, vice-président de Nantes Métropole en charge du climat et des transitions énergétiques



Engagée de longue date dans la transition écologique et énergétique du territoire, Nantes Métropole a initié dès 2007 le Plan climat Métropolitain afin d'apporter une réponse au consensus scientifique international sur l'urgence climatique. Ce plan s'est renforcé avec le Grand Débat sur la Transition énergétique dès 2018, puis une reconnaissance européenne de l'ambition de l'action de la Métropole via le label « Climat-Air-Énergie 5 étoiles » (anciennement Cit'ergie Gold) en 2021 et la sélection parmi les 100 villes pionnières en Europe pour la neutralité climatique.

Nantes Métropole a renforcé ses objectifs énergie-climat fin 2021 et vise désormais une métropole consommant 100 % d'énergies renouvelables et atteignant la neutralité carbone d'ici 2050 sur son aire d'influence. Ces objectifs ne seront atteints qu'en renforçant la sobriété énergétique dans toutes les politiques publiques métropolitaines, en plus des enjeux d'efficacité énergétique et de production d'énergies renouvelables. Nantes Métropole va renouveler son plan climat en 2024. Le contexte particulier de l'hiver 2022 renforce la nécessité d'accélérer les actions de sobriété énergétique et de poursuivre les investissements dans les actions d'efficacité énergétique et de déploiement des énergies renouvelables locales et leur stockage afin de diversifier le mix énergétique.

Un plan de sobriété coordonné avec l'ensemble des communes de la Métropole

Le plan de sobriété de la Ville de Nantes et de la Métropole, en coordination avec l'ensemble des communes de la métropole, a pour objectif de **diminuer de 10% les consommations énergétiques annuelles des collectivités du territoire d'ici à fin 2024 par rapport à 2019** (année de référence avant le covid) et venir ainsi limiter ses impacts financiers. Ces derniers, estimés à plus de 7 millions pour l'année 2022, ont déjà fortement été atténués grâce au groupement d'achat d'énergie initié par la Métropole.

Au delà de la période hivernale, ce plan de sobriété va permettre à la Métropole d'accélérer sa transition écologique grâce une consommation énergétique maîtrisée, locale et renouvelable. Enfin, dans la continuité des actions de sensibilisation et d'accompagnement menées sur le territoire de la métropole, la lutte contre la précarité énergétique est également un levier important de ce plan de sobriété.

Le plan de sobriété compte 23 actions et s'accompagne d'un pacte de sobriété intercommunal. Ces actions conjointes marquent une première en France de par son périmètre d'action et vont permettre de déployer des mesures d'urgence pour l'hiver et venir réduire les risques de coupures.

Les 24 communes de la métropole ont ainsi pris part activement à la création d'un pacte de sobriété afin d'harmoniser leurs actions à leur échelle et assurer une cohérence territoriale dans la mise en œuvre du service public. Ce pacte de sobriété définit ainsi des principes socles dont la déclinaison plus précise relève d'une adaptation à chaque contexte communal sous l'autorité des Maires. Conformément aux préconisations du pacte de sobriété métropolitain et aux décisions prises par chaque commune, **Nantes Métropole accompagne la mise en œuvre de réduction énergétique sur l'éclairage public**, à savoir :

- L'extension de la coupure partielle de l'éclairage public au cœur de la nuit ;
- La réduction sur les illuminations de fin d'année ;
- L'extinction de mise en lumière de bâtiments raccordés à l'éclairage public en coordination avec les décisions des communes ;

Par ailleurs, afin de renforcer l'accompagnement des communes de moins de 15 000 habitants sur la rénovation énergétique de leur patrimoine la Métropole va également pérenniser un service en énergie partagé pour 2023-2026.

Engager les habitants et les entreprises vers la sobriété énergétique



L'appartement témoin, l'éco-appart

Après avoir aidé 5 563 ménages en 2021, **le Fonds Solidarité Logement va se renforcer en 2023 pour lutter spécifiquement contre la précarité énergétique et anticiper la hausse des factures d'énergie en revalorisant les forfaits d'aide au paiement des impayés.** Le service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) va se doter d'un nouveau fonds d'aide et renforcer la médiation avec les bailleurs pour une meilleure prise en compte des problématiques liées à l'énergie. **Après avoir réalisé 411 visites en 2021, Nantes Métropole se fixe pour objectif de programmer plus de 500 visites chaque année.**

Chaque commune va engager une concertation afin de mobiliser les entreprises du territoire et contribuer à cet effort collectif de sobriété. Ces dernières sont dès à présent nombreuses à appliquer plusieurs actions pour aller dans ce sens telles que : la fermeture des portes de magasins, la baisse et extinction de l'éclairage nocturne commercial, l'application de la loi sur les terrasses non chauffées des cafés, bars et restaurants, ou de tout espace public extérieur. Les habitants du territoire vont également pouvoir bénéficier

d'un accompagnement à travers plusieurs dispositifs métropolitains afin de réaliser des économies d'énergie.

Nantes Métropole figure également parmi les premiers signataires de la charte EcoWatt. Cet engagement se concrétise par la réalisation de plusieurs actions qui lui permettent de prendre une part active au déploiement des bons gestes en matière de maîtrise de la consommation électrique. En période de tension sur le réseau électrique lors des pics de consommation, en accord avec ce plan de sobriété, la collectivité s'engage ainsi à diminuer l'éclairage de ses locaux et l'éclairage public, à modérer ou optimiser l'utilisation du chauffage, à planifier ses fortes consommations, ou encore à réduire les usages numériques superflus. Nantes Métropole vient également réaffirmer par la signature de cette charte ses engagements afin d'accompagner l'ensemble des acteurs du territoire et notamment se faire le relai des signaux d'alerte en période orange et rouge auprès de la population, qu'elle incitera à s'abonner au dispositif EcoWatt, notamment via le site monecowatt.fr.

Accélérer la transition énergétique du territoire

Levier majeur de la sobriété, la rénovation énergétique des logements reste une priorité forte. Pour l'habitat privé, Nantes Métropole maintient son objectif de rénovation de 5 000 logements par an dont 1 500 logements sociaux. Les propriétaires peuvent ainsi bénéficier de l'accompagnement du guichet unique de la rénovation énergétique. Au total, en 2021, près de 1 000 rendez-vous et 60 événements grand public ont été organisés.

La Métropole prévoit également de raccorder davantage d'habitations collectives, des sites du patrimoine de la Ville et des communes traversées par les réseaux de chaleur renouvelable à tarif maîtrisé. En particulier sur cette fin d'année avec le raccordement du secteur Paridis via le réseau Centre Loire et le développement du réseau Nord Chézine d'une part vers Orvault (secteur Peccot, 520 logements) et d'autre part vers les quartiers Nord-Ouest de Nantes (secteur Gaston Serpette avec 160 logements, les bureaux de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le gymnase Gaston Serpette, les bureaux du Centre Ministériel de valorisation des ressources humaines) et les quartiers Nord de Nantes (200 logements rue de la Coulée).



La Métropole accélère aussi sur le photovoltaïque : après les 7 installations déjà mises en service en 2022 sur le patrimoine de la Ville, 10 nouvelles installations sont programmées d'ici fin 2022 et les premiers mois de 2023, les écoles de Port Boyer, du Plessis Cellier, de la Contrie, le Conservatoire, la Cité des congrès, la Maison des syndicats, le Pôle maintenance et Ateliers, les centres techniques Ignasiak et de la Bordière ainsi que le pôle associatif Contrie vont également être équipés, soit près de 500 KWc d'énergie produite, rien que sur l'année 2022. Des toitures photovoltaïques seront également mises en service d'ici fin 2023 sur le quartier République (comprenant près de 2 000 logements). Cette large opération d'autoconsommation fournira entre 15 et 20 % des besoins d'électricité du quartier.

Enfin, comme annoncé en septembre, en terme d'efficacité énergétique, **la Métropole va également remplacer la totalité des luminaires de l'éclairage public par des LEDs d'ici 2026, soit une économie de 17 GW, représentant 50 % de la consommation actuelle.**

Un groupement d'achat pour une énergie plus locale et durable

Cette échelle de coopération élargie a également fait ses preuves avec un groupement d'achat à l'initiative de Nantes Métropole pour permettre aux communes de la collectivité de se procurer une énergie plus locale et à moindre coût. Dès son lancement, l'accent a été mis sur des achats d'électricité 100 % renouvelables pour une partie des besoins des communes via des lots de « Haute Valeur Environnementale ». Nantes Métropole, dans le cadre de ce groupement, privilégie également des achats d'électricités renouvelables en faisant le lien avec ses propres productions.

Le pacte de sobriété intercommunal

Afin d'avancer en cohérence sur la question de la sobriété énergétique et d'apporter une réponse globale aux enjeux de transition énergétique, un pacte de sobriété intercommunal a été élaboré par l'ensemble des communes de la métropole, une première en France. Cette charte définit ainsi des principes socles dont la déclinaison plus précise relève d'une adaptation à chaque contexte communal sous l'autorité des maires.

1 - Sobriété exemplaire des bâtiments administratifs et pratiques professionnelles

- stricte application des températures réglementaires minimales de chauffage des locaux administratifs (19°C dans les bureaux)
- renforcement de la sobriété des locaux administratifs (exemple : interdiction des chauffages d'appoints, coupure de l'eau chaude dans les sanitaires, ...)
- limitation des plages horaires de chauffe de certains locaux administratifs, notamment lors des périodes à fort risque de coupure identifiées par le gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité
- pédagogie permanente auprès des agents des collectivités sur la sobriété énergétique

2 - Adaptation ciblée de services publics locaux

- renforcement des baisses de température et plages d'ouvertures pour certains équipements publics (par exemple : -1 degré sur les piscines, fermeture de douches dans des gymnases, horaires réduits voire fermetures ciblées et organisées sur des équipements énergivores en particulier pour les journées à fort risque de coupure identifiées par le gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité), stricte application des températures réglementaires
- élargissement des horaires ou du périmètre de coupure de l'éclairage public (exemple : extinction de l'éclairage de mise en valeur de bâtiments, réduction des horaires de l'éclairage nocturne, réduction des illuminations de Noël, ...)

3 - Mobilisation des habitants, entreprises, associations pour contribuer à l'effort collectif de sobriété

- chaque commune engage une concertation visant la mobilisation de tous les acteurs : portes de magasins fermées, baisse et extinction de l'éclairage nocturne commercial, application de la loi sur les terrasses non chauffées des cafés, bars et restaurants, ou de tout espace public extérieur, sobriété renforcée des bâtiments associatifs ...
- relais du dispositif EcoWatt, service de météo de l'énergie notamment sur les canaux de communication de Nantes Métropole et des communes. Cet outil développé par le gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité RTE et l'Agence de la transition écologique (Ademe), vise à alerter en amont tous les publics sur les tensions du réseau électrique pour adapter ou décaler au maximum les consommations électriques pendant les heures de pointe.
- affichage des consignes du plan de sobriété en particulier dans les équipements administratifs, sportifs, associatifs et culturels
- information sur tous les dispositifs d'économies d'énergies destinés aux particuliers (défis citoyens, ateliers économie d'énergie, ...)

4. Coopération intercommunale

- partage régulier des points d'avancées des plans de sobriété de Nantes Métropole et des communes dans les instances politiques et techniques de la Métropole
- proposition de pérennisation d'un service en énergie partagé entre Nantes Métropole et les communes jusqu'à 15 000 habitants au conseil métropolitain de décembre 2022

5. Renforcement des enjeux de sobriété dès les projets 2023

- intégration des leviers de sobriété (techniques, financiers...) aux projets : définition de cibles mesurables, dépassement du seul cadre réglementaire, différents niveaux d'éclairement possibles, temporisateurs, optimisation des usages dans tout local chauffé, critères de sélection d'offres, comptage des consommations énergétiques par usage pour mieux cibler les réductions, ...
- affectation de temps agents dédiés à la sobriété (services techniques et logistiques)

Les 23 mesures du plan de sobriété de Nantes Métropole

Sobriété exemplaire des bâtiments administratifs et pratiques professionnelles des agents de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole

Afin de réduire sa consommation énergétique et par devoir d'exemplarité, avec ce plan de sobriété, la Ville de Nantes et Nantes Métropole s'engagent à réduire sa consommation énergétique et à renforcer ces mesures en période rouge EcoWatt.

1 – Appliquer les températures réglementaires de chauffage

Les consignes de températures des bâtiments administratifs de la Ville de Nantes, du CCAS et de Nantes Métropole seront les suivantes :

- Bureaux, salles de formation et de réunion : 19°C et 18°C en période rouge EcoWatt ;
- Lieux de convivialité : 19°C ;
- Ateliers : 17°C et 16°C en période rouge EcoWatt ;
- Dépôts : 12°C ;
- Garages : non chauffés, ou hors gel ;

2 - Réduction des températures lorsque les locaux sont inoccupés

Chaque équipement va fonctionner suivant un régime d'occupation, d'inoccupation temporaire et d'inoccupation prolongée. Des consignes spécifiques seront mises en œuvre en fonction de chaque régime :

- (-2)°C au moins en cas d'inoccupation quotidienne nocturne ;
- 16°C maximum pour une durée d'inoccupation comprise entre 24h et 48h ;
- 8°C maximum pour une durée d'inoccupation supérieure à 48h ;

3 - Réduction de l'eau chaude dans les bâtiments administratifs de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole

La Ville de Nantes et Nantes Métropole mettent en place progressivement et de manière adaptée à chaque bâtiment les mesures suivantes :

- La réduction de l'eau chaude dans les sanitaires de certains bâtiments administratifs ;
- La conservation d'un point d'eau chaude par bâtiment et pour les douches, conformément au droit du travail ;
- Le réglage des robinets temporisés et l'installation de mousseurs ;

4 - Accompagner les directions et des agents dans les actions de sobriété

Depuis l'automne, Nantes Métropole et la Ville de Nantes accompagnent et informent ses agents pour une meilleure connaissance et compréhension des actions de sobriété mises en place par la collectivité et pour promouvoir les bonnes pratiques afin de réduire sa consommation énergétique.

Adaptation ciblée de services publics de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole et des délégataires

En concertation avec les acteurs concernés, Nantes Métropole et la Ville de Nantes proposent des actions ciblées d'adaptation des services publics locaux afin de mieux maîtriser sa consommation énergétique.

5 - Renforcer les baisses de température et les plages d'ouvertures pour certains équipements publics avec :

La réduction de 1°C de la température des piscines, la fermeture de douches dans les gymnases, l'instauration d'horaires réduits ou de fermetures ciblées et organisées sur des équipements énergivores, en particulier pour les journées à fort risque de coupure identifiées par RTE et la stricte application des températures réglementaires :

- 21°C dans les crèches et les EPHAD.
- 19°C pour les salles de classe des écoles élémentaires et maternelles, de restauration scolaire, les centres médico-sociaux, socio-culturels et les médiathèques.
- 18°C pour les salles de sport (gymnastique, danse et les vestiaires).
- 13 à 14°C pour les salles multisport (sports collectifs et autres activités que gymnastique).

6 – L’extinction de la mise en valeur de bâtiments nantais et métropolitains

L'extinction de la mise en valeur patrimoniale des bâtiments suivants est mise en œuvre depuis fin septembre, début octobre sur la Ville de Nantes : Hôtel de Ville, Mairie de Doulon, Mairie de Chantenay, Tribune stade Saupin, les bâtiments administratifs, Théâtre Graslin, Château. Le château et le théâtre Graslin resteront allumés les soirs de représentations ou d'événements s'y déroulant. D'autres extinctions de mise en valeur de bâtiments seront mises en œuvre en concertation avec les communes concernées.

7 - Réduire les consommations de l'éclairage public, y compris les illuminations de Noël

Conformément aux préconisations du pacte de sobriété métropolitain, et aux décisions prises par chaque commune, Nantes Métropole accompagne la mise en œuvre de la réduction énergétique sur l'éclairage public, adaptée en fonction des enjeux de sécurité :

- L'extension de la coupure partielle de l'éclairage public au cœur de la nuit, si décidé par les communes, entre 23h00 et 6h00.
- La réduction des illuminations de fin d'année selon 3 axes : réduire la période de fonctionnement, réduire le nombre de motifs, réduire le temps quotidien de fonctionnement.
- L'extinction de mise en lumière de bâtiments raccordés à l'éclairage public en coordination avec les décisions des communes.

8 - Réduire la publicité lumineuse sur la Métropole

La Métropole, avec l'application du Règlement Local de Publicité métropolitain (RLPm) et en concertation avec son prestataire JC Decaux s'engage à réduire la place de la publicité dans l'espace public dès le 1^{er} janvier 2023. Par sa régulation et sa maîtrise des publicités et enseignes numériques, il répond aux enjeux de transition écologique et énergétique. Ainsi seront supprimés 116 panneaux de 8m² et 15 panneaux 2m² dans le centre-ville. L'extinction nocturne de tous les panneaux avec publicité lumineuse de minuit à 6h00 sera également appliquée, assortie d'une réduction de leur intensité lumineuse de 30% en début et fin de nuit (entre 22h et minuit, et entre 6h et 7h). Dès cet hiver, en période EcoWatt rouge, les panneaux de publicité lumineuse seront systématiquement éteints, à distance ou manuellement.

9 - Agir avec les délégataires de la Ville et de la Métropole

La SEMITAN a déjà engagé des mesures de sobriété au sein de leurs locaux et a entamé des réflexions sur l'usage et la place du numérique, le renouvellement du matériel roulant pour une moindre consommation. Elle invite également ses chauffeurs à adopter une écoconduite.

Concernant le dispositif Bicloo, tous les équipements fonctionnent avec des éclairages LED, les stations sont équipées de panneaux solaires, les enseignes rétroéclairées sont éteintes la nuit et des véhicules électriques sont utilisés pour la régulation.

Pour les parkings de la gare et du centre ouest dont le délégataire est la société EFFIA, pour l'hiver la consigne de chauffage sera de 19°. Tous les éclairages sont déjà équipés de LED et l'éclairage parking sera coupé sur les terrasses et sur le reste des étages pour conserver uniquement l'éclairage sur détection.

Mobilisation et accompagnement du territoire sur la situation énergétique (habitants, entreprises et associations)

10 – La signature de la charte Eco Watt

Avec la signature de cette charte, Nantes Métropole réaffirme son implication en faveur d'une consommation responsable de l'énergie et pour limiter ainsi les risques de sécurité d'alimentation en électricité. Cet engagement se concrétise par la réalisation de plusieurs actions qui lui permettront de prendre une part

active au déploiement des bons gestes en matière de maîtrise de la consommation électrique. Ces actions sont prises en coordination avec les communes de la métropole nantaise dans leurs domaines de compétences. En période de tension sur le réseau électrique lors des pics de consommation, la collectivité s'engage ainsi à diminuer l'éclairage de ses locaux et l'éclairage public, à modérer ou optimiser l'utilisation du chauffage, à planifier ses fortes consommations, ou encore à réduire les usages numériques superflus.

De par sa proximité avec les citoyens, Nantes Métropole se positionne comme un relai essentiel afin de sensibiliser les habitants du territoire à ce défi collectif pour « consommer au bon moment ». Consciente de ces enjeux, la collectivité a déjà entrepris plusieurs actions de sensibilisation aux écocgestes auprès des professionnels et du grand public. Elle vient ainsi réaffirmer par la signature de cette charte ses engagements afin d'accompagner l'ensemble des acteurs du territoire et notamment se faire le relai des signaux d'alerte en période orange et rouge auprès de la population, qu'elle incitera à s'abonner au dispositif EcoWatt, notamment via le site monecowatt.fr

11 - Orienter les habitants via AlloNantes

Avec AlloNantes, la collectivité accompagne les habitants de la Métropole et recueille les retours des usagers pour progresser collectivement sur la voie de la sobriété énergétique - 02 40 41 9000

12 - Agir pour réduire la précarité énergétique

Pour les usagers nantais et herblinois :

A partir de 2023, un nouvel éco-appart ouvrira ses portes dans le centre-ville de Nantes. D'ici là, l'éco-appart Nantes / Saint-Herblain reste ouvert et propose une programmation d'ateliers sur les économies d'énergie.

Pour tous les usagers de la Métropole :

- Depuis 2019, le SLIME (service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) propose des visites à domicile pour réduire les consommations d'énergie et d'eau des ménages aux revenus très modestes. Ainsi, 450 visites sont programmées chaque année.
- Pour accompagner les professionnels, un mémo des acteurs et des ateliers pour agir contre la précarité énergétique sera diffusé aux communes, centre socio-culturels, associations... Un cycle de webinaires à l'attention des professionnels de l'action sociale débutera le 1er décembre 2022, à l'occasion d'un forum à la Maison de l'habitant pour la Journée contre la précarité énergétique.

13 - Lancer une nouvelle saison de "Défi énergie"

Du 1er décembre au 30 avril, des foyers sont accompagnés par l'association Alisée pour réduire leur consommation d'énergie au minimum de 8%. Pour atteindre cet objectif, des foyers se regroupent en équipe, évaluent chaque mois leur consommation d'énergie et d'eau, apprennent des gestes du quotidien et des astuces pour faire des économies et bénéficient d'un atelier Tu perds Watt par équipe.

3 temps forts ponctuent le défi et réunissent l'ensemble des participants : le lancement le 26 novembre, le mi-parcours avec un temps d'animation et la clôture au mois de mai. Chaque semaine, l'association Alisée propose des challenges à réaliser pour maintenir le rythme. Les inscriptions sont ouvertes : <https://metropole.nantes.fr/defis-citoyens>

14 - Développer des stands d'information dans les communes

Début 2023, un nouveau dispositif d'animation sera déployé auprès des communes sous la forme d'ateliers et de permanences pour agir contre la précarité énergétique. De nouvelles contractualisations financières avec les acteurs associatifs spécialisés seront mobilisées.

15 - Accompagner la mobilisation des entreprises dans la sobriété

Nantes Métropole incite les entreprises à la signature de la charte RTE notamment en faisant connaître le dispositif Ecowatt auprès de son réseau professionnel. Début 2023, un dispositif d'animation auprès des entreprises sur les actions de maîtrise de la demande en énergie sera déployé.

16 - Diffuser des consignes d'économie d'énergie dans les équipements publics de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole

Nantes Métropole s'est engagée par la signature de la charte EcoWatt à communiquer auprès des 24 communes du territoire et auprès de ses agents.

Coopération intercommunale

17 - Construire un pacte de sobriété avec les 24 communes

Les 24 communes de la Métropole ont activement pris part à la création d'un pacte de sobriété afin d'harmoniser les actions à leur échelle et assurer une cohérence territoriale dans la mise en œuvre du service public. Ce pacte de sobriété définit ainsi des principes socles dont la déclinaison plus précise relève d'une adaptation à chaque contexte communal sous l'autorité des maires. Conformément aux préconisations du pacte de sobriété métropolitain et aux décisions prises par chaque commune, Nantes Métropole accompagne la mise en œuvre de réduction énergétique sur l'éclairage public, à savoir :

- L'extension de la coupure partielle de l'éclairage public au cœur de la nuit ;
- La réduction sur les illuminations de fin d'année ;
- L'extinction de mise en lumière de bâtiments raccordés à l'éclairage public en coordination avec les décisions des communes ;

18 - Renforcer l'accompagnement des communes de moins de 15 000 habitants sur la rénovation énergétique de leur patrimoine et créer un service en énergie partagé en 2023-2026.

Développer la sobriété dans les projets en lien avec l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Le contexte particulier de l'hiver 2022 confirme la nécessité d'accélérer les actions de sobriété énergétique et de poursuivre les investissements dans les actions d'efficacité énergétique et de déploiement des énergies renouvelables locales et leur stockage afin de diversifier le mix énergétique.

19 - Déployer le plan de rénovation énergétique du patrimoine de la collectivité (décret tertiaire)

Le Dispositif Éco Énergie Tertiaire engage les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique et impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique. Pour y parvenir, les actions déployées par Nantes Métropole et la Ville de Nantes vont au-delà de la rénovation énergétique des bâtiments. Elles concernent aussi la qualité et l'exploitation des équipements, le comportement des usagers

20 - Remplacer les luminaires de l'éclairage public par des LEDs des équipements publics

La Métropole va également remplacer la totalité des luminaires de l'éclairage public par des LEDs d'ici 2026, soit une économie de 17 GW, représentant 50 % de la consommation actuelle.

21 - Accélérer la rénovation énergétique des logements privés

Levier majeur de la sobriété, la rénovation énergétique des logements est une priorité forte. Pour l'habitat privé, Nantes Métropole maintient son objectif de rénovation de 5 000 logements par an dont 1 500 logements sociaux. Elle accompagne les porteurs de projets avec une équipe interne pour guider les copropriétés et animer des temps professionnels et grand public. Concernant les propriétaires, ils peuvent bénéficier d'accompagnement du guichet unique de la rénovation énergétique. Au total, en 2021, près de 1 000 rendez-vous et 60 événements grand public ont été organisés.

22 - Poursuivre le déploiement réseaux de chaleur urbains

En matière de réseaux de chaleur urbains, nous en sommes déjà à 12% des logements du territoire raccordés (39 686 logements raccordés sur les 320 000 logements du territoire) dont 35% de logements sociaux). Notre objectif est de raccorder davantage d'habitations collectives, des sites du patrimoine de la Ville et des communes traversées par nos réseaux de chaleur. En particulier sur cette fin d'année nous préparons le raccordement du secteur Paridis via le réseau Centre Loire, et poursuivons le développement du réseau Nord Chézine d'une part vers Orvault (Secteur Peccot, 520 logements) et d'autre part vers les

quartiers Nord-Ouest de Nantes (secteur Gaston Serpette avec 160 logements, les bureaux de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le Gymnase Gaston Serpette, les bureaux du Centre Ministériel de valorisation des ressources humaines) et les quartiers Nord de Nantes (200 logements rue de la Coulée).

23 - Déployer les énergies renouvelables

La Métropole accélère aussi sur le photovoltaïque : après les 7 installations déjà mises en service en 2022 sur le patrimoine de la Ville, 10 nouvelles installations sont programmées d'ici fin 2022 et les premiers mois de 2023, les écoles de Port Boyer, du Plessis Cellier, de la Contrie, le Conservatoire, la Cité des congrès, la Maison des syndicats, le Pôle maintenance et Ateliers, les centres techniques Ignasiak et de la Bordière ainsi que le pôle associatif Contrie vont également être équipés, soit près de 500 KWc d'énergie produite, rien que sur l'année 2022. Des toitures photovoltaïques seront également mises en service d'ici fin 2023 sur le quartier République (comprenant près de 2 000 logements). Cette large opération d'autoconsommation fournira entre 15 et 20 % des besoins d'électricité du quartier.

PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

23 mesures

Sobriété des bâtiments administratifs et des pratiques professionnelles



- 1 19 °C dans les bureaux, 18 °C en signal rouge EcoWatt
- 2 Supprimer les chauffages d'appoint
- 3 Réduire l'eau chaude dans les bâtiments administratifs
- 4 Accompagner les agents dans la sobriété énergétique

Objectif d'ici à 2024 par rapport à l'année de référence 2019 :
- 9 300 MWh soit -10%

5 Baisser de 1 °C les températures dans les piscines municipales

6 Éteindre la mise en valeur des bâtiments

7 Réduire les consommations de l'éclairage public

8 Réduire la publicité lumineuse sur la Métropole

9 Agir avec les délégataires de la Ville et de la Métropole

Objectif d'ici à 2024 par rapport à 2019 :
- 3 700 MWh (-10%)
soit - 2090 TCO2e

Extinction nocturne en cours

Tous les délégataires sont impliqués

Adaptation ciblée de services publics



Mobilisation et accompagnement du territoire

sur la situation énergétique (habitants, entreprises et associations)



- 10 Conclure un partenariat avec RTE et GRTGaz } Réduction tension sur réseaux
- 11 Orienter les habitants via AlloNantes } Information usagers
- 12 Agir pour réduire la précarité énergétique } Accompagnement (450 visites/an)
- 13 Lancer une nouvelle saison de "Défi énergie" } -10% conso par foyer accompagné (soir env. ~300€)
- 14 Développer des stands d'information sur les 24 communes } Information usagers
- 15 Accompagner la mobilisation des entreprises } Mobilisation territoire
- 16 Diffuser des consignes de sobriété dans les ERP

Coopération intercommunale

- 17 Construire un pacte de sobriété avec les 24 communes } Coopération intercommunale
- 18 Renforcer l'accompagnement des communes de moins de 15 000 habitants } Co-financement d'un service en énergie partagé



Développer la sobriété dans les projets en lien avec l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables



- 19 Déployer le plan rénovation du patrimoine de la collectivité } -40 % d'ici à 2030
- 20 100 % de LEDs pour l'éclairage public d'ici 2026 } -17 000 MWh d'ici à 2026
- 21 Accélérer la rénovation énergétique des logements privés } 5 000 logements par an
- 22 Poursuivre le déploiement réseaux de chaleur urbains } 2022 : 12 % logements raccordés
- 23 Déployer les énergies renouvelables } 2022 : 8 % des consos d'énergie